



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Organismes Sociaux

CLASSIFICATION (RPN du 16 juillet) Déclaration préalable FEC FO

« Ce qui s'est exprimé à l'occasion des élections législatives, comme à l'occasion de la mobilisation contre le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, c'est le rejet des mesures prises contre la classe ouvrière et la jeunesse. Ne pas en tenir compte, ce serait mépriser la démocratie.

Aujourd'hui l'urgence sociale, c'est de prendre en compte les revendications.

Mais pour l'instant, vous n'en tenez pas compte. En effet :

- Sur les grilles : aucune évolution significative
- Sur la transposition des grilles : maintien de l'exclusion de 70% du personnel du fait de la fongibilité
- Sur l'ancienneté : aucune prise en compte des demandes de l'ensemble des fédérations
- Sur les parcours professionnels sur plusieurs niveaux : aucune garantie concrète pour le personnel du fait du carcan de la RMPP
- Sur la reconnaissance des diplômes et expérience : Rien !
- Sur la transposition du Ségur en points et l'intégration des agents des fonctions supports des établissements médico-sociaux, des agents des sièges des UGÉCAM et des travailleurs sociaux des caisses encore exclus : Circulez y'a rien à voir !!

Et pour couronner le tout, vous prétendez même imposer une date de clôture à cette négociation !

Force Ouvrière se demande ce qui permet à l'UCANSS de continuer comme si de rien n'était !

L'UCANSS doit changer son logiciel et discuter véritablement et sérieusement des revendications des Fédérations syndicales.

C'est pourquoi nous rappelons nos revendications afin que vous les fassiez connaître au prochain gouvernement.

Force Ouvrière revendique :

- Un nombre de points minimum d'augmentation pour tous à la mise en place de la classification, quels que soient par ailleurs les effets de la revalorisation des coefficients.
- Le déplafonnement de l'ancienneté et son augmentation.
- L'évolution dans l'emploi sur plusieurs niveaux.
- Une garantie minimale d'évolution par l'attribution automatique de points de compétence.
- La reconnaissance des compétences et des diplômes du personnel.
- L'attribution de 33 points pour tous les exclus du Ségur
- La réévaluation des pas de compétence de 7 à 12 points pour les N1 à N4, de 12 à 15 points pour le N5 à N7 et de 15 à 18 points pour les N8 et plus...
- La revalorisation des Primes de Fonction (accueil téléphonique/Visio-guichet, physique et itinérance) et leur élargissement à tous les métiers au contact du public.
- Aucun déclassement d'agent.
- Une répartition des points de compétences attribués dans chaque organisme chaque année sur 30% de l'effectif au lieu de 20% aujourd'hui pour chacune des deux catégories employés et cadres (30% étant la moyenne pratiquée selon l'UCANSS).
- L'attribution d'une mesure automatique de 10 points pour les agents qui n'auraient pas eu de pas de compétences pendant 5 ans ou une mesure automatique de 8 points pour les agents qui n'auraient pas eu de pas de compétences pendant 4 ans.

Plus que jamais, il est urgent de tenir enfin compte des revendications des Fédérations et d'ouvrir sans délai une négociation pour augmenter la valeur du point au moins à hauteur de l'inflation.

En refusant d'entendre les Fédérations, l'UCANSS ne ferait que jeter de l'huile sur le feu.

Force Ouvrière vous renvoie au communiqué des confédérations et organisations syndicales nationales FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, solidaires et UNSA.

Force Ouvrière prendra toutes les initiatives nécessaires que nous espérons dans l'unité la plus large afin de gagner les améliorations qui changent concrètement le quotidien dans les conditions de vie et de travail de nos collègues !

**Non aux concertations ! Oui aux négociations !
Augmentez la valeur du point !
Négocions pour une classification bénéficiant à tous les agents ! »**

En réponse, sur la base du mandat de la précédente Tutelle, l'UCANSS a rappelé qu'à ce jour son mandat est de discuter dans le cadre budgétaire contraint de la RMPP.

Aucune nouvelle proposition et prise en compte des demandes des Fédérations n'ont pu être obtenues lors de cette RPN du fait que tout est gelé. Néanmoins des clarifications ont été faites par l'UCANSS, confirmant ainsi nos inquiétudes sur ce projet de classification :

- **Sur la fongibilité** : L'UCANSS confirme le principe et le fait que 70% des agents se retrouveraient sans augmentation de salaire lors de la mise en œuvre de leur nouvelle classification.
- **Sur le repérage des métiers** : L'UCANSS refuse toujours le repérage de tous les métiers laissant 25% des agents de l'Institution à la main des organismes locaux pour la détermination de leur niveau de qualification.¹

Les agents, dont le métier repéré se retrouverait repositionné à un niveau supérieur, passeraient au niveau supérieur en appliquant le principe de fongibilité.

L'exemple des managers opérationnels a été cité par l'UCANSS pour illustrer son propos.

Dans son projet, les managers opérationnels (majoritairement 5A ou 5B) seront positionnés dans la nouvelle grille 5C (nouveau niveau créé) et pourraient évoluer dans leur métier jusqu'au N7.

L'agent 5A ou 5B sera positionné 5C mais... l'agent se financera son passage au niveau supérieur du fait de la fongibilité.

Ainsi si l'on se réfère aux chiffres communiqués par l'UCANSS seuls 8% des agents bénéficieraient d'une « augmentation » de salaires du fait du repositionnement !!!

FO refuse cette méthode injuste qui ne reconnaît pas les qualifications des agents.

Injustice pour les métiers repérés par l'UCANSS mais pour les métiers non repérés ce seraient aux organismes locaux de déterminer le positionnement des agents probablement au travers des EAEA...

Sur ces points, FO a rappelé ses revendications :

- Tous les emplois doivent être repérés de la même manière peu importe la grille dont ils dépendent avec les mêmes développements professionnels
- L'ensemble des salariés doivent être repositionnés sur la base de critères objectifs tenant compte de l'ancienneté, de l'expérience et des diplômes et qualifications.
- La règle des 105% doit s'appliquer à tous les agents qui sont repositionnés à un niveau supérieur
- NON à la fongibilité. Aucun salarié ne doit être exclu de la mise en place de la nouvelle classification
- Un même métier, un même niveau d'entrée et ce peu importe l'organisme
- Aucun déclassement des agents

¹ Sur la Fongibilité et le positionnement des métiers : voir le JEC n°9 du 18 avril 2024 ou les tracts KESAKO n°1 et 2

Au cours de la RPN, FO est sans cesse revenue à la plateforme revendicative qu'elle porte depuis le 9 janvier, refusant de se laisser enfermer dans des discussions qui ne prennent en rien en compte les aspirations des personnels.

Comme indiqué dans notre déclaration, il faut que la Tutelle change de logiciel.

FO n'acceptera jamais une classification qui exclurait 70% des agents.

Dès à présent, poursuivons la discussion avec les collègues et les autres organisations syndicales dans nos organismes pour construire le rapport de force qu'il nous faudra activer en cas de non-réponse de l'UCANSS et de la Tutelle à la RPN du 5 septembre conformément à l'orientation développée lors de la réunion des secrétaires de Syndicat du 9 avril dernier et pour faire écho au communiqué inter confédéral du 11 juillet.

Préparons la mobilisation pour la satisfaction des revendications !

AUTRES SUJETS ABORDES LORS DE LA RPN

Valeur du point :

Dans sa déclaration préalable et au cours de la réunion, FO est intervenu pour qu'une négociation sur l'augmentation de la Valeur du Point s'ouvre de toute urgence. **L'UCANSS n'a donné aucune réponse.**

Revalorisation du titre-restaurant :

FO est intervenu, toujours dans le cadre de l'amélioration du pouvoir d'achat des collègues, afin que la clause de revoyure soit activée pour que soit revalorisé le titre restaurant au plafond.

Notre revendication : que la part patronale passe de 6€91 à 7€18 (plafond 2024) faisant passer le titre restaurant de 11€52 à 13€82. **L'UCANSS n'a donné aucune réponse.**

Plus que jamais organisons-nous pour la satisfaction des revendications !

Vous souhaitez adhérer, ou vous renseigner sur la section

Force Ouvrière de votre organisme :

Nom : _____

Prénom : _____

Organisme / Service : _____

Téléphone : _____



à remettre à un militant FO ou à envoyer par mail : focpam91@gmail.com



Les exigences sociales doivent être entendues !

Ce dimanche 7 juillet, la participation au second tour des élections législatives a atteint un record. C'est un signal démocratique fort, une mobilisation citoyenne inédite depuis de nombreuses années.

Nos organisations saluent ce sursaut démocratique et républicain. Celui-ci ne doit pas cacher que les résultats de ces élections législatives sont un signal et une alarme pour chacun et chacune d'entre nous. Le message des électeurs et électrices doit être entendu. Après ces élections législatives, les attentes des travailleuses et des travailleurs soit plus et mieux prise en compte.

Il faut mettre fin à la précarité, au sentiment de déclasserment et répondre aux attentes en matière de pouvoir d'achat et d'augmentation des salaires, du point d'indice, des minima sociaux et des pensions. La réforme de l'assurance chômage doit être définitivement abandonnée et la réforme des retraites doit être abrogée pour rassembler le pays. C'est la seule issue pour cette réforme massivement rejetée et combattue par une mobilisation historique de plusieurs mois. L'égalité entre les femmes et les hommes doit enfin se concrétiser dans le monde du travail. Une vraie politique industrielle doit permettre de relocaliser et transformer notre industrie afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et à la pérennisation et au développement des emplois. Nos services publics doivent être réellement accessibles sur l'ensemble du territoire. Notre système de santé, de prise en charge de la dépendance, notre système de justice, notre école notre enseignement supérieur et notre recherche, sont asphyxiés et ont besoin d'investissements massifs qui peuvent être financés par des mesures de justice fiscale. Enfin, nous rappelons notre exigence de revoir en profondeur les « ordonnances travail » pour rétablir les droits et protections des travailleuses et des travailleurs dans le secteur privé comme nous revendiquons un renforcement du dialogue social dans les fonctions publiques.

Pour prendre en compte ces exigences sociales, démocratie sociale et démocratie parlementaire doivent retrouver pleinement leur rôle et leur complémentarité. La période qui s'ouvre doit permettre un rôle renouvelé et renforcé du dialogue social en redonnant toute sa place à la négociation collective entre acteurs sociaux.

Cette campagne électorale a profondément clivé le pays, jusque dans les collectifs de travail. Elle a été marquée par de nombreuses paroles racistes, antisémites, homophobes décomplexées et par de nombreuses violences. L'heure est au rassemblement et à l'apaisement. Nos organisations syndicales s'engagent à travailler ensemble contre le racisme et l'antisémitisme, contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble des lieux de travail, dans les entreprises comme les administrations.

Nos organisations continueront à rester en contact étroit afin de prendre toutes les initiatives nécessaires pour gagner enfin des améliorations qui changent concrètement le quotidien dans les conditions de vie et de travail des travailleuses et des travailleurs.

Paris, 11 juillet 2024